

N°40, Février 2022

Directeur de la publication : Martine DAGUERRE
Comité de rédaction : Elodie BARON, Patricia DECERLE.

Impression municipale à 800 exemplaires.



Mairie de Conches sur Gondoire – Rue du Fort du Bois (77600)

Tél. : 01 64 02 26 17 accueil@conches-sur-gondoire.fr

La mairie est ouverte lundi, mardi, jeudi, vendredi et samedi de 9h à 12h, lundi et jeudi de 14h à 16h
Fermeture le mercredi toute la journée.

site internet : www.conches-sur-gondoire.fr



Mairie de Conches sur Gondoire



Petit rappel

Lorsque vous êtes victime ou témoin d'un méfait, il faut agir très vite !

Avant d'appeler la Mairie, c'est le

17 qu'il faut faire sans attendre.

Le numéro à 10 chiffres d'antan, n'est plus valable de nos jours.

SIETREM

Bacs de tri

Comment changer la taille de mon bac ?

Le volume de votre bac de tri ou de verre n'est plus adapté à vos besoins ?

Vous pouvez formuler une demande de changement de conteneur, de préférence sur internet www.sietrem.fr (rubrique commande et maintenance), ou en téléphonant au 0 800 770 061 (appel gratuit)

Les agents du SIETREM vous proposeront la meilleure solution.

Règlement des déchetteries

À compter du 1^{er} février 2022, le règlement des déchetteries évolue.

[https://www.sietrem.fr/images/Plaqueette d%
3%A9chetteries particuliers %C3%A0 compter
du 1-02-2022.pdf](https://www.sietrem.fr/images/Plaqueette_d%C3%A9chetteries_particuliers_%C3%A0_compter_du_1-02-2022.pdf)



Dimanche 29 mai, le marathon de Marne et Gondoire traversera 20 communes et passera par Conches. Ce marathon festif peut se courir en

individuel ou en relais (jusqu'à 20). Avis aux amateurs !

Site <https://www.marathonmarneetgondoire.fr> en cours de mise à jour.

TOURNOIS DE TENNIS

Le tournoi de tennis seniors de Conches qui s'est déroulé du 18/12 au 9/01/22 a accueilli 80 participants. Les joueurs étaient heureux de pouvoir rejouer enfin!

Les stages proposés par la commune pendant les vacances de février sont

annulés et reportés aux vacances de Pâques.

Seul le tournoi de tennis jeunes est maintenu, celui-ci se déroulera du 19/02 au 13/03/22.

Pour la reprise des activités multisports, celle-ci devrait reprendre au retour des vacances de février, si la situation épidémique reste favorable.



POLLUTION DE LA GONDOIRE



Mi-janvier, Marne et Gondoire a alerté Veolia pour circonscrire et absorber des hydrocarbures qui polluaient le ru. Des contrôles et dispositifs ont eu raison de cette situation.



BIENTOT LE PRINTEMPS !

Des parcelles sont encore disponibles dans le jardin communal du Laurençon, à deux pas du parking de la pharmacie. Le chalet de jardin a été remis en état, les cuves de récupération d'eau sont opérationnelles ... Tarif : 150€ par an. Inscriptions à l'accueil de la mairie.



REVISION DU PLU :

A VOS AGENDAS

Une réunion de concertation dans le cadre de la révision du PLU aura lieu le vendredi 18 mars à 20 heures, au gymnase.

Quelles orientations stratégiques pour Conches ? Comment préserver notre village ? Quelles sont les données actuelles et futures de notre population, de nos activités et de notre cadre de vie ? Cette réunion permettra d'échanger sur le diagnostic, l'état initial de l'environnement et le PADD (projet d'aménagement et de développement durable, socle de chaque PLU). D'ici là, **CONSULTEZ en Mairie le diagnostic et l'état initial de l'environnement.**

ÉTAT CIVIL

Lors d'une précédente édition, nous avons omis le décès de Madame Renée Bouveau survenu fin 2020. Nous prions sa famille de bien vouloir nous en excuser.



EXPRESSION DES ELUS DE L'OPPOSITION

Nous n'avons pas reçu de texte ce mois-ci.

VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR

INSCRIVEZ-VOUS
SUR LES LISTES
ÉLECTORALES

POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT
SUR LES LISTES ÉLECTORALES
INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 4 MARS 2022
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CEREA N°7663'02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)

ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE
10 ET 24 AVRIL 2022

Dans le cadre des prochaines élections présidentielles, pour donner procuration le mandant devra renseigner son NNE (numéro national d'électeur). Le NNE est permanent, unique et propre à chaque électeur. Les électeurs peuvent retrouver leur NNE en consultant leur carte électorale (ancienne ou nouvelle), ou depuis le 1er janvier 2022 en consultant le module « interroger sa situation électorale » sur service-public.fr:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE?fbclid=IwAR1u-eWwA2AcwPYqwZF4OpKpMAGxaUQ-zi9pEhSdhluw4z9eGUMkzB5O32M>

